

der à des juges d'appeler *curés* des hommes auxquels la loi prend soin de refuser ce titre pour l'excellente raison que tant que la subdivision paroissiale n'est pas sanctionnée par le pouvoir civil, ce titre ne leur appartient pas aux yeux de la loi tout en étant régulier pour l'Evêque pour les seules fins spirituelles.

Et l'on voudra bien remarquer que la formule donnée est strictement basée sur la loi telle qu'elle est. S. G. tombe donc ici une seconde fois dans la même méprise qu'avec l'Archevêque. Elle prétend que les juges *sont* dire à la loi ce qu'elle ne dit pas, pendant que la vérité est que c'est S. G. qui demande aux juges de trouver dans la loi ce qui n'y est certainement pas ! Quand les méprises d'un Evêque se répètent si souvent, est-on catholiquement tenu de ne jamais leur donner un autre nom ?

— Mais vous traitez mes prêtres comme des *commis* ou des *secrétaires*, ajoute S. G. — Il n'a tenu qu'à S. G. de les faire traiter autrement. Qu'elle obéisse à la loi, et quand ses prêtres auront droit au titre de curé, ni la loi ni les juges ne leur refuseront ce titre. Mais j'admire cette puérilité de venir demander à des juges la reconnaissance d'un titre que l'esprit comme la lettre de la loi ont mis de côté. S. G. a-t-elle vraiment cru, parceque le *Nouveau Monde* avait traité ces questions comme un aveugle parle des couleurs, qu'il avait réussi à rendre aussi aveugles que lui le gouvernement, la Législature, les Juges, et tous ceux qui ont quelques notions de droit ? Il faut une autre espèce de discussion que celle-là et un autre savoir que celui-là pour faire changer tout le droit d'un pays.

« Mes curés sont désignés comme des *simples prêtres*, » dit avec chagrin S. G. Où sont-ils désignés ainsi ? Dans la loi d'abord, puis dans l'entente approuvée par les juges, qui ne pouvaient sortir des termes de la loi. Et c'est *aux juges* qui n'ont absolument rien autre chose à faire que d'*appliquer la loi telle qu'elle est*, que S. G. s'adresse pour obtenir la reconnaissance d'un titre que la loi ne reconnaît pas ! Elle ne commet que la

légère *méprise* de demander à des juges ce que la Législature *seule* peut faire ! Elle ne fait aucune espèce de différence entre les attributions judiciaires et les attributions législatives ! Ah ! plus que jamais ici, S. G. aurait dû supplier l'ange de St. Raymond de Pennafort de venir lire par dessus son épaule. Mais aussi il est très possible qu'un ange même eût désespéré de faire céder S. G. sur quoique ce soit !

« Mes curés ont l'intérêt des familles dans leurs mains, » dit aussi S. G.

Donc, Mgr., ils sont en conscience, comme V. G. obligés de se conformer à la loi, puisqu'en ne s'y conformant pas, ils compromettent l'intérêt des familles et peuvent en ruiner un grand nombre. V. G. seule sera *morale*ment responsable des litiges et procès sans nombre qui vont probablement surgir de l'absence de registres réguliers de l'état civil pendant plusieurs années dans les subdivisions purement canoniques d'une paroisse civilement érigée. V. G. qui aura ruiné ces familles par sa violation de la loi, les indemniserà-elle ? C'est ici, Mgr., que l'on peut dire en toute sûreté : Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ! Je ne fais aucun doute, quant à moi, que V. G. les traitera comme elle a déjà traité certains parents des individus qui lui ont donné des biens considérables, et comme elle en eût traité certains autres si la loi n'était venue à leur secours en forçant V. G. d'être juste.

Plus loin S. G. affirme carrément que l'ordre des juges « paraît d'autant plus extraordinaire qu'il ne saurait se justifier par la loi qu'il est censé mettre en pratique. »

Certes, voilà les juges bien et dûment notifiés qu'ils n'ont rien compris à la loi ! Le procédé n'est-il pas un peu *raide*, même chez un Evêque ? Et quand chaque phrase de cet Evêque contient ou un avancé inexact ou une interprétation risiblement erronée, comment qualifier l'acte d'un pareil dignitaire qui ose s'exprimer ainsi ? Quoi c'est l'homme qui ose dire aux juges qu'ils n'ont pas compris la loi, qui vient montrer par ses propres interprétations qu'il n'en a saisi ni l'es-